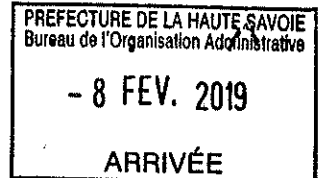

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2018-25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**



Séance du : 11 décembre 2018

Nombre de membre du comité de direction : 26

Nombre de membre présenté ou représenté : 15

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Monsieur AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BURKI, MARTIN

Messieurs AEBISCHER, LUY

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs ERNST, ETCHART, GRANCHAMP

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Madame BUSSAT,

Messieurs BERTRAND, CHARLES, FEUILLET, LESAGE, MOUCHET, CHARLES, TSHIAM

Membre excusés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, MAGDELAINE,

Membre excusés des élus de la communauté de commune du Genevois : Messieurs BOCQUET, MUGNIER,

Membre excusés des socio professionnels : Messieurs LAURENT, CHUTIN, BOSSY

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames DLABAC, MARTINS, MERCIER, Monsieur GIRAUD

Invités présents : Madame MAISONNIAC et Monsieur LANGLOIS,

OBJET : Approbation des tarifs Grandes Médiévales 2019

Vu les articles L133-3, L133-7 et L134-6 du code du tourisme

Vu l'article 3 des statuts de l'EPIC Monts de Genève Haute-Savoie, France qui prévoit que l'EPIC peut réaliser la commercialisation de services touristiques,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève Haute-Savoie, France qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant qu'à ce titre, l'OT des Monts de Genève commercialise deux offres différentes intégrant chacune un aller/retour entre Annemasse/Saint Julien en Genevois et Les Grandes Médiévales, une entrée adulte ou enfant aux Grandes Médiévales d'Andilly, et un pass 1 personne donnant accès au Parc des Epouvantails, au Hameau du Père Noël et au Tout Petit Pays pour l'été 2019, pour les 8 et 16 juin 2019.

L'OT propose donc les tarifs suivants :

- Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans,
- le tarif de 29 € TTC le **08 juin 2019** pour :
 - un aller/retour entre Annemasse/Saint Julien en Genevois et Les Grandes Médiévales,
 - une entrée adulte aux Grandes Médiévales d'Andilly,
 - un pass 1 personne donnant accès au Parc des Epouvantails, au Hameau du Père Noël et au Tout Petit Pays pour l'été 2019,
- le tarif de 23 € TTC le **08 juin 2019** pour :
 - un aller/retour entre Annemasse/Saint Julien en Genevois et Les Grandes Médiévales,
 - une entrée enfant (de 3 à 11 ans inclus) aux Grandes Médiévales d'Andilly,
 - un pass 1 personne donnant accès au Parc des Epouvantails, au Hameau du Père Noël et au Tout Petit Pays pour l'été 2019,
- le tarif de 26 € TTC le **16 juin 2019** pour :
 - un aller/retour entre Annemasse/Saint Julien en Genevois et Les Grandes Médiévales,
 - une entrée adulte aux Grandes Médiévales d'Andilly,

- un pass 1 personne donnant accès au Parc des Epouvantails, au Hameau du Père Noël et au Tout Petit Pays pour l'été 2019,
- le tarif de 20 € TTC le 16 juin 2019 pour :
 - un aller/retour entre Annemasse/Saint Julien en Genevois et Les Grandes Médiévales,
 - une entrée enfant (de 3 à 11 ans inclus) aux Grandes Médiévales d'Andilly,
 - un pass 1 personne donnant accès au Parc des Epouvantails, au Hameau du Père Noël et au Tout Petit Pays pour l'été 2019,

L'OT des Monts de Genève propose cette offre de service à toutes les clientèles de l'OT.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité la commercialisation par les Monts de Genève des offres précédemment cités,
APPROUVE à l'unanimité les tarifs présentés.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 11 décembre 2018
affiché ou notifié le 11 décembre 2018

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La présidente
Madame DEREMBLE

